

Proposition et complément dans la grammaire française : l'histoire du *modificatif* 1709-1843

Bérengère BOUARD
Université de Caen,
CNRS UMR 7597 Histoire des théories linguistiques

Résumé. Cet article a pour but de retracer le parcours d'une notion : celle de modification, attachée à un terme : celui de *modificatif*. On trouve le *modificatif* pour la première fois chez Buffier, en 1709, où il correspond à une véritable invention de fonction syntaxique. Mais, dès le départ, des problèmes sont liés à la définition de ce constituant facultatif qui s'ajoute au sujet ou au verbe. En effet, d'une part la modification interfère avec la notion de détermination comme elle est définie dans la *Grammaire* et la *Logique* de Port-Royal, d'autre part les structures et classes de mots qui y sont liées ne sont pas différenciées clairement. Ainsi, Girard, Dumarsais et Beauzée ne reprennent pas à proprement parler la notion. En revanche, Condillac la réutilise, mais en la transformant. Il crée l'expression *d'idées sur-ajoutées* pour désigner le complément facultatif, et oriente spécifiquement le *modificatif* vers une classe de mots : l'adjectif, si bien que les adverbess doivent être renommés par ses continuateurs, notamment Sicard. On trouve ainsi la création terminologique de *sur-attribut*. Enfin, les grammairiens français de la première moitié du 19^{ème} siècle qui participent à la Société Grammaticale (Domergue, Vanier, Lemare, Boniface) et débattent du système des parties du discours, restreignent définitivement le sens du *modificatif* à une classe de mot, c'est-à-dire au participe ou à l'adjectif, et inventent le terme de *surmodificatif* pour l'adverbe. L'histoire du *modificatif* revient ainsi à examiner l'évolution de la représentation de la structure propositionnelle issue de la grammaire générale en relation avec l'émergence de la catégorie fonctionnelle de complément.

Mots clés : adjectif, adverbe, attribut, complément, détermination, épistémologie, grammaire générale, histoire, *modificatif*, proposition, régime, syntaxe, terminologie.

0.

La *Grammaire Générale et Raisonnée*¹ d'Arnauld et Lancelot décrit la proposition comme une structure tripartite fondée sur l'association du sujet et de l'attribut par «est» :

Le jugement que nous faisons des choses, comme quand je dis *la terre est ronde*, s'appelle proposition ; et ainsi toute proposition enferme nécessairement deux termes : l'un appelé sujet, qui est ce dont on affirme, comme terre, et l'autre appelé attribut, qui est ce qu'on affirme, comme ronde ; et de plus la liaison entre ces deux termes, *est*. (*GGR*, 1660, p. 47)

Le verbe y reçoit une double valeur : assertive car il affirme le jugement, et cohésive car il effectue la liaison entre les deux termes (Raby, 2000, p. 213). Par ailleurs, il correspond uniquement au verbe *être* à la troisième personne et au présent de l'indicatif, il s'agit du *verbe substantif* (*GGR*, 1660, p. 109-110). Le mouvement de la grammaire générale diffuse ce modèle d'analyse de la proposition, fournissant ainsi aux successeurs des Messieurs un cadre d'analyse syntaxique stable centré autour d'un objet : la proposition, dans les termes que nous venons de rappeler.

L'adoption de cette représentation de la structure propositionnelle² crée plusieurs contraintes dans la description des constructions verbales, que l'on peut voir comme des obstacles épistémologiques (Bachelard, 1938) dont devra s'affranchir la théorie syntaxique, pour parvenir à l'élaboration d'une théorie cohérente de la complémentation verbale. Premièrement, la définition du verbe substantif évacue toute prise en compte de la transitivité. Deuxièmement, la réécriture logique de tout verbe en *est* suivi du participe présent, bloque la reconnaissance d'un syntagme nominal attaché au verbe. Les successeurs des Messieurs, tiraillés entre l'acceptation de cette structure comme implication du programme de la grammaire générale et le constat de son inadéquation, vont adapter ce modèle, qui fait alors l'objet de différents remaniements, du point de vue notamment du nombre, de la forme et de la définition des constituants de la proposition. Ce sont précisément les aménagements de ce modèle de l'analyse propositionnelle véhiculée par la grammaire générale qui permettent l'émergence de la catégorie fonctionnelle de complément (Chevalier, 1968).

Nous avons choisi de nous intéresser précisément à un type de complément³ peu connu, celui dénommé *modificatif* par le Père Buffier en 1709, ainsi qu'au devenir du terme et de la notion qui s'y attache, jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle. L'invention du modificatif, antérieure à celle du complément, participe à l'élaboration de la même catégorie fonctionnelle

¹ Désormais *GGR*.

² Modèle dont l'origine est en réalité très ancienne, puisqu'on peut la trouver dans le *Sophiste* de Platon et chez Aristote.

³ Ce terme, sauf précision contraire (cf. notamment Beauzée), appartient à notre métalangage et non à la langue des grammairiens que nous étudions.

(Chevalier, 1968 ; Roelandt & Swiggers, 1990) et à l'évolution du concept de *modification*, en interférence avec celui de *détermination*. La définition du complément par Beauzée l'exclut des noms de fonction, mais la notion est récupérée par Condillac, qui la réoriente vers une spécialisation catégorielle. Cette transformation scelle son sort définitivement, et dans les grammaires françaises des années 1815 à 1850, qui discutent le modèle logique de la proposition, nous verrons qu'il est au centre d'une nouvelle terminologie des parties du discours.

1. LA NAISSANCE DU « MODIFICATIF »

La notion apparaît pour la première fois dans la *Grammaire française sur un plan nouveau*⁴, dans la première partie intitulée *Principes de la grammaire*, publiée en 1709 par le père Buffier. Le schéma propositionnel de référence est nettement différent de celui de Port-Royal. Il comprend en effet trois parties, mais, au sujet exprimé par le nom, et au verbe, qui sont les deux *parties essentielles*, s'ajoutent des *circonstances* ou *modifications* :

Les premiers éléments de toutes les langues se réduisent aux expressions qui signifient : 1° le sujet dont on parle, 2° ce qu'on en affirme, 3° les circonstances de l'un et de l'autre. (Buffier, 1709, p. 9)

Le mot appelé nom et le mot qui sert à exprimer ce que l'on attribue au sujet ou ce qu'on en affirme (...) je l'appelle verbe (...). L'un et l'autre (...) sont susceptibles de diverses circonstances ou modifications. Si je dis *le zèle agit*, voilà un nom et un verbe qui n'ont aucune modification ; mais si je dis *le zèle sans prudence agit témérairement*. Voilà le nom et le verbe avec chacun une modification ou circonstance. (Buffier, 1709, p. 48-49)

C'est le «modificatif» qui constitue cette troisième partie de la proposition :

Cette dernière sorte de mots, qui ne servent qu'à modifier le nom et le verbe, n'a point de nom général dans les grammaires ordinaires. On nous permettra de les appeler ici modificatifs (...). (*op. cit.*, p. 49)

Les trois parties indiquées par les trois mots : Nom, Verbe, Modificatif partageront en général ce qui s'offre à dire sur les diverses espèces de mots que considère la grammaire et que nous appellerons par un terme déjà reçu : parties d'oraison c'est à dire parties du langage (...) ces trois espèces sont les seules essentielles à la langue et tout ce qui y est ajouté est ordinairement arbitraire. (Buffier, 1709, p. 49-50)

⁴ Désormais *GFPN*.

Par ailleurs, les modificatifs recouvrent trois classes de mots : adverbe, préposition, conjonction :

(...) ils comprendront ce qu'on appelle communément dans les grammaires : Adverbe, Préposition, Conjonction, car ce ne sont que diverses sortes de modificatifs. (*op. cit.*, p. 49)

Pour chacun des cas envisagés, Buffier donne des exemples qui nous permettent de bien voir quelles sont les structures syntaxiques concernées :

1. avec un adverbe :

Dieu agit justement (Buffier, 1709, «Des modificatifs», p. 78)

2. avec une préposition :

Dieu agit avec justice (*op. cit.*, p. 78)

3. avec une conjonction :

Dieu agit de manière qu'il fait justice (*op. cit.*, p. 78).

On peut ajouter à ceux-ci l'exemple initial (cf. supra) :

4. *Le zèle sans prudence agit témérairement.* (Buffier, 1709, p. 48-49)

Le *modificatif* apparaît donc comme une véritable invention terminologique et conceptuelle. Troisième constituant de la proposition, il désigne une expansion facultative du nom (sujet) ou du verbe⁵ et réalise une opération de *modification*. Mais on note d'emblée une ambiguïté, puisque la notion peut n'être vue que comme la réunion de trois parties du discours de l'ancienne terminologie⁶. En outre, la notion de modification n'est pas définie, mais elle correspond généralement à un ajout exprimant une circonstance accessoire.

Par ailleurs, à côté de l'invention du «modificatif», toujours dans la première partie, mais cette fois dans l'exposé portant sur le nom, on trouve

⁵ En ce sens, Buffier ébauche une analyse hiérarchisée des syntagmes : «le nom et le verbe constituent les parties essentielles du langage. L'un et l'autre sont susceptibles de recevoir des expansions qui viennent particulariser l'affirmation verbale ou la détermination nominale. La catégorie des modificatifs permet le développement d'une analyse syntagmatique des constituants des deux parties fondamentales de la proposition» (Fournier, 1998, p. 130).

⁶ En effet, la création du modificatif fonde la division des parties du discours en trois types et le nouveau plan de la *GFPN* repose sur un système ternaire : «Les trois parties indiquées par les trois mots : Nom, Verbe, Modificatif, partageront en général ce qui s'offre à dire sur les diverses espèces de mots que considère la grammaire et que nous appellerons par un terme déjà reçu : parties d'raison c'est à dire parties du langage.» (Buffier, 1709, p. 49).

chez Buffier une définition du *régime* centrée sur l'opération de *particularisation*.

Le régime est une suite du verbe, du nom, ou de tout mot qui tend à les *particulariser* :

(si) le nom est seulement employé pour exprimer l'objet qui particularise la signification du verbe alors le nom est appelé régime du verbe. (Buffier, 1709, p. 61)

Ainsi, on trouve les analyses suivantes⁷ :

5. *le pasteur* (nominatif) - *connoît* - *ses brebis* (régime)

6. *vous* (nominatif) - *êtes* - *savant* (régime)

7. *un ami* - *de plaisir* (régime).

L'opération de particularisation s'entend comme la sélection d'un objet qui entraîne une restriction de l'ensemble des individus auxquels le sens du nom ou du verbe s'applique.

Buffier utilise donc deux notions fondées sur deux opérations distinctes, *modification* et *particularisation*, et deux termes différents pour désigner deux types de relations à l'égard du nom et du verbe, le *modificatif* et le *régime*. Du point de vue conceptuel, le *modificatif* exprime une circonstance ou une modification du nom ou du verbe que l'on peut concevoir comme une addition non essentielle, alors que le *régime* exprime une restriction de l'extension du mot qui précède. La distinction fonctionnelle met donc en jeu deux critères simples, l'essentialité et la restriction ou non du sens.

La source de cette opposition peut être vue dans la distinction entre additions déterminative ou explicative telle qu'elle est développée à Port-Royal. Dans la *Logique ou l'art de penser*⁸ (Arnauld et Nicole, 1662), on lit que les additions peuvent être de deux sortes dans les termes complexes⁹, «l'une qu'on peut appeler explication, et l'autre détermination» (*LAP*, p. 227). La première «ne fait que développer ou ce qui était enfermé dans la compréhension de l'idée du premier terme, ou du moins ce qui lui convient comme un de ses accidents pourvu qu'il lui convienne généralement et dans toute son étendue», comme dans *l'homme, qui est un animal doué de raison*. La seconde, en revanche, en s'ajoutant à «un mot général en restreint la signification, et fait qu'il ne se prend plus pour ce mot général dans toute son étendue, mais seulement pour une partie de cette étendue» (*op. cit.*, p. 227-228), comme dans *les corps transparents, les hommes savants*¹⁰. Les auteurs de la *LAP* distinguent également, mais dans

⁷ Nous reproduisons les exemples du Père Buffier en italique et précisons entre parenthèses l'identification des séquences «régime».

⁸ Désormais *LAP*.

⁹ Le chapitre VIII de la première partie de la *LAP* est intitulé «Des termes complexes, et de leur universalité ou particularité».

¹⁰ Les auteurs rappellent dans la seconde partie au chapitre VI : «mais il se faut souvenir de ce qui a été dit dans le chapitre 8 de la première partie : que les additions des termes complexes sont de deux sortes : les unes qu'on peut appeler de simples explications, qui est lorsque

la deuxième partie, deux types de propositions incidentes qui peuvent composer le sujet ou l'attribut :

- celles qui débutent par un « qui » *explicatif*, qui développent une idée contenue dans le terme auquel elles se rapportent sans restriction de son extension,
- celles qui débutent par un « qui » *déterminatif*, qui restreignent l'extension du terme auquel elles se rapportent.

C'est au fond la distinction entre ces deux types d'additions dans la *LAP*¹¹ qui permet, dans le contexte de la grammaire générale, de penser la complémentation, de décrire les expansions du nom ou du verbe, et de fonder l'opposition entre expansions facultatives et essentielles.

Il est clair que la description du modificatif chez Buffier emprunte à celle de l'addition explicative, comme sa définition du régime à celle de l'addition déterminative. Néanmoins, appliquée au verbe, la distinction crée une opposition conceptuellement nouvelle entre compléments facultatif et essentiel.

De plus, du point de vue formel, les fonctions ne recouvrent pas les mêmes structures.

Le modificatif correspond aux séquences :

verbe + [adverbe / préposition / conjonction] (cf. exemples 1, 2, 3,)

nom + préposition + nom (exemple 4) ;

tandis que le régime correspond préférentiellement aux séquences :

verbe + GN où le complément est essentiel et exprime l'objet du verbe (exemple 5)

verbe être + adjectif attribut (exemple 6)

nom + *de* + nom (exemple 7).

Ainsi, le modificatif exclut la restriction du nom par un autre nom et celle du verbe par un nom, qui sont réservées au régime. Seul le cas du complément prépositionnel du nom pourrait signaler un recoupement des deux champs du modificatif et du régime ; exemple 4 *zèle sans prudence* (modificatif) / exemple 7 *ami de plaisir* (régime), à ceci près que le régime renvoie seulement à un complément prépositionnel en «de», tandis que le modificatif peut impliquer plusieurs autres prépositions.

Néanmoins, les différences ne sont pas toujours aussi nettes, et la frontière entre les deux notions se brouille parfois. Sur le plan des réalisations formelles, d'une part la fonction particularisante du régime est étendue à tous les mots :

l'addition ne change rien dans l'idée du terme, parce que ce qu'on y ajoute lui convient généralement et dans toute son étendue, comme dans le premier exemple : les hommes, qui sont créés pour connaître et pour aimer Dieu. Les autres qui se peuvent appeler les déterminations, parce que ce qu'on ajoute à un terme ne convenant pas à ce terme dans toute son étendue, en restreint et en détermine la signification, comme dans le second exemple, les hommes qui sont pieux. Suivant cela on peut dire qu'il y a un *qui* explicatif, et un *qui* déterminatif.» (*LAP*, II/6, p. 193-194)

¹¹ La distinction entre addition ou proposition incidente, *déterminative* ou *explicative* n'est pas présente dans la *GGR*. La mention de la proposition incidente apparaît seulement en relation avec le pronom relatif (*GGR*, 1660, p. 87).

Tous les noms ou même tous les mots qui servent ainsi à particulariser la signification d'un autre mot sont le régime de ce mot. (Buffier, 1709, p. 61)

D'autre part, la classe des modificatifs, d'abord restreinte à l'emploi de la préposition, de la conjonction et de l'adverbe, intègre un peu plus loin les adjectifs :

(...) ce sont des modificatifs, puisqu'ils marquent une circonstance de l'objet et que la propriété de se pouvoir décliner ne leur fait perdre la nature de modificatifs. (Buffier, 1709, «Les noms adjectifs sont de vrais modificatifs», p. 81-82)

puis les propositions introduites par *qui, que, lequel, laquelle*¹², dans des énoncés comme *Dieu qui est bon, la vertu que j'estime, je veux que l'on soit équitable* (*op. cit.*, p. 83)¹³. Elles sont assimilées à des modificatifs car elles contiennent un pronom signe de la modification du nom ou du verbe :

En effet tous les *qui, lesquels, lequel* ou *laquelle*, c'est-à-dire *qui, qua, quod*, des Latins ne sont que pour déterminer à faire regarder le nom ou le verbe par un endroit particulier qui soit une espèce de modification. (Buffier, 1709, p. 82)

Le domaine du modificatif en vient progressivement à embrasser toutes les parties du discours se rapportant au nom ou au verbe, si bien que Buffier considère tous les mots de la phrase comme modificatifs du nom sujet ou du verbe :

[...] s'il en est ainsi tous les régimes des verbes et la plupart des mots seroient modificatifs (...) En effet, toutes les parties d'oraison les unes à l'égard des autres sont toutes des modificatifs qui retombent ou sur le verbe ou sur le nominatif du verbe, les deux parties essentielles du langage. (Buffier, 1709, p. 83-84)

Au bout du compte, sur le plan des réalisations, tous les mots peuvent être modificatif ou régime, et la fonction n'est plus attachée spécifiquement à une classe de mots ou à certaines structures. Sur le plan des opérations, la distinction entre modification et particularisation s'estompe et la différenciation entre *circonstance* ou *modification* vs *particularisation* disparaît dans un discours grammatical hésitant, où les contenus sont assimilés :

¹² Pour Buffier, le terme de pronom *modificatif* ou *déterminatif* conviendrait mieux aux *pronoms qui, que, lequel*. Ils ont en effet comme rôle de «faire regarder le nom ou le verbe par un endroit particulier qui soit une espèce de modification.» (Buffier, 1709, p. 82)

¹³ Buffier regroupe dans les exemples deux phénomènes très différents, car il traite de la même façon les relatives et une complétive, complément essentiel du verbe *vouloir, a priori* plus proche du «régime» (en l'occurrence du complément essentiel) du verbe *connaître* dans *le pasteur connoit ses brebis*. Les faits sont mis sur le même plan en vertu de leur marque commune, le mot *que*, considéré comme «signe de la modification qu'on va ajouter au verbe» (Buffier, 1709, p. 83).

(...) ce qui particularise la signification d'un mot la modifie aussi : mais nous avons réservé ce terme de modificatif aux mots qui n'ont point d'autre usage que d'indiquer les circonstances du nom et du verbe. (Buffier, 1709, p. 62)

La modification tend donc à recevoir une acception générique et à devenir une sorte d'hypernotation englobant aussi la particularisation opérée par le régime.

Ce qui en réalité est sous-jacent, c'est la question de la désignation et de la délimitation conceptuelle de la fonction *complément*. Buffier trouve une solution à ce problème en employant «modificatif» comme hyperonyme de toutes les additions faites aux deux parties essentielles de la proposition. Mais les zones de recoupement sont trop grandes et menacent la cohésion du modèle.

Néanmoins, la notion de modificatif se transmet chez les grammairiens de la deuxième moitié des 18^e et 19^e siècles qui reprendront, comme nous allons le voir, deux caractéristiques qu'elle présente déjà chez Buffier.

i) les modificatifs apparaissent véritablement comme des ornements *facultatifs* (donc supprimables) du noyau propositionnel, des éléments intrinsèquement accessoires ajoutés aux deux constituants essentiels de la structure propositionnelle binaire :

Il n'y a d'essentiel au discours que le nom ou nominatif et le verbe c'est-à-dire le sujet dont on affirme et ce qu'on en affirme. [...] les modificatifs proprement dits ne sont établis dans les langues que pour modifier les noms et les verbes au lieu que les noms et les verbes sont établis essentiellement pour marquer le sujet dont on affirme et ce qu'on en affirme. (Buffier, 1709, p. 86)

Ainsi une phrase comme «*Un homme qui étourdit les gens qu'il rencontre par de frivoles discours, a coutume de causer beaucoup d'ennui à tout le monde*», se ramène, si l'on en ôte les différents modificatifs à *un babillard ennuyeux*. L'évaluation de la démonstration pose problème. Il semble bien en effet que, dès le départ, Buffier conçoive le modificatif comme un *constituant* facultatif. Néanmoins, l'exemple proposé et sa manipulation ne mettent pas en jeu seulement des relations de constituance dans des groupes syntaxiques, mais aussi des relations de simple synonymie sémantique (et non syntaxique).

ii) sur le plan des structures linguistiques c'est la réalisation adverbiale qui semble la plus typique. En effet, d'après les exemples, si les adjectifs, les propositions relatives, ainsi que la conjonctive *complément* deviennent des modificatifs, ces structures empiètent sur le régime qui correspond (cf. *supra*) à l'adjectif attribut, au complément du nom en «de» et au complément essentiel du verbe. A l'inverse, l'adverbe n'est pas mis en concurrence avec d'autres structures.

Pour terminer sur ce point, on note que la définition de l'adverbe dans la *GGR*, est très proche de celle du modificatif tel que Buffier le conçoit :

(...) ces particules se joignent d'ordinaire au verbe pour en modifier et déterminer l'action, comme *generosè pugnavit, il a combattu vaillamment*. (GGR, 1660, p. 107)

Nous voyons ici que *modifier* et *déterminer* sont employés à la suite comme deux termes que l'on peut considérer équivalents. Cette indistinction va accompagner la notion de *modification*, qui tantôt entre en opposition avec la détermination, tantôt s'y superpose, comme nous venons de le voir chez Buffier.

Le modificatif ne rencontre pas de succès comme nom de fonction chez les successeurs immédiats comme Girard ou Dumarsais, bien que chez eux, l'idée d'une modification du nom ou du verbe soit bien présente. Ce sont d'autres termes qui désignent la fonction d'expansion accessoire du nom ou du verbe. En revanche, le terme est repris par Dangeau.

i) Dans *Les Vrais principes de la langue françoise* de 1747, l'abbé Girard présente une structure propositionnelle impliquant six fonctions en relation avec le verbe : le *subjectif*, l'*attributif*, l'*objectif*, le *terminatif*, le *circonstanciel*, le *conjonctif*, et l'*adjonctif*.¹⁴ Mais il ne reprend pas à proprement parler la création lexicale de *modificatif*, et utilise lors de la définition préliminaire du circonstanciel¹⁵, une expression proche — la «circonstance modificative» — dans laquelle le terme apparaît sous forme d'adjectif :

Je trouve qu'il faut d'abord un sujet et une attribution à ce sujet, sans cela on ne dit rien. Je vois ensuite que l'attribution peut avoir, outre son sujet, un objet et un terme, une circonstance modificative, une liaison avec l'autre, et de plus un accompagnement étranger ajouté comme un hors d'œuvre. (Girard, 1747, p. 88-89)

ii) Dans l'article «Construction» (1751-1756) que Du Marsais rédige pour l'*Encyclopédie*, on trouve deux descriptions de la structure propositionnelle.

Dans la première¹⁶, Du Marsais intègre le modificatif de Buffier, et la structure de la proposition correspond au schéma suivant (Dumarsais, 1729-1756, p. 418-419) :

sujet - verbe - modificatifs (expansions du nom ou du verbe) - circonstances - liaisons

¹⁴ L'exemple donné par Girard pour montrer l'application de ces fonctions est le suivant : Monsieur (adj.), quoique (conj.) le mérite (subj.) ait (attr.) ordinairement (circ.) un avantage solide (obj.) sur la fortune (term) ; cependant (conj.), chose étrange ! (adj.) nous (subj.) donnons (attr.) toujours (circ.) la préférence (obj.) à celle-ci (term).

¹⁵ Girard définit le circonstanciel comme : «ce qu'on emploie pour exposer la manière, le temps, le lieu et diverses circonstances dont on assaisonne l'attribution» (Girard, 1747, p. 92).

¹⁶ Cette structure propositionnelle est décrite avec la construction simple.

Dans la seconde¹⁷, Du Marsais conserve l'attribut, et distingue deux nouvelles fonctions : les déterminants (inclus dans l'attribut à la suite du verbe), et les adjoints demeurant accessoires (Dumarsais, 1729-1756, p. 458-459, 460-461). La structure propositionnelle correspondant alors à : sujet - attribut (contenant le verbe et les déterminants) - accessoires ou adjoints.

On observe que les termes de régime et de modificatif sont écartés au profit de deux nouveaux termes, le *déterminant* et l'*adjectif*, distingués par le critère d'essentialité et la réalisation ou non de la détermination.

Pour bien comprendre l'articulation des fonctions chez Dumarsais, il faut revenir à la distinction, fondamentale chez lui, entre *rapport d'identité* et *rapport de détermination*, qui se substitue à la distinction *syntaxe de convenance / syntaxe de régime* que l'on trouve encore dans Port-Royal. Cette nouvelle distinction correspond aux «deux rapports généraux entre les mots dans la construction» (Dumarsais, 1729-1756, p. 455).

C'est le rapport de détermination qui est le fondement des relations syntaxiques¹⁸. Ainsi dans l'exemple *Pierre aime la vertu*, il y a identité entre *Pierre et aime*, c'est-à-dire accord, et rapport de détermination entre *aime et vertu* car *vertu* est après *aime* (Dumarsais, 1729-1756, article «Concordance», p. 359). Le rapport de détermination repose en effet sur le sentiment d'attente généré par un sens incomplet et sur l'ordre déterminé/déterminant :

Un mot doit être suivi d'un ou de plusieurs autres mots déterminans, toutes les fois que par lui-même il ne fait qu'une partie de l'analyse d'un sens particulier : l'esprit se trouve alors dans la nécessité d'attendre et de demander le mot déterminant, pour avoir tout le sens particulier que le premier mot ne lui annonce qu'en partie. (Dumarsais, 1729-1756, p. 457-458)

Mais il est également marqué par les prépositions, comme dans *la lumière du soleil, la gloire de Dieu* (Dumarsais, 1729-1756, p. 456-457).

Toutefois, la notion de détermination reçoit aussi une acception plus large qui recouvre toutes les opérations de modification, d'adjonction ou de restriction du sens. On peut lire dans l'article *Concordance* :

A l'égard du rapport de détermination, comme nous ne pouvons pas communément énoncer notre pensée tout d'un coup en une seule parole, la nécessité de l'élocution nous fait recourir à plusieurs mots, dont l'un ajoute à la signification de l'autre ou la restreint ou la modifie (...). (Dumarsais, 1729-1756, p. 320)

Chez Du Marsais, la modification de Buffier se nomme donc détermination et est étendue à tous les rapports de complémentation. Ce qui est

¹⁷ Cette structure propositionnelle est évoquée lors de la description du rapport de détermination.

¹⁸ Dumarsais déclare en effet que «La syntaxe d'une langue ne consiste que dans le signe de ces différentes déterminations» (Dumarsais, 1729-1756, p. 457).

remarquable ici, c'est que la notion de détermination soutient la création et la dénomination d'un constituant de la proposition qui prend un sens générique : le déterminant du verbe. Tous les compléments sont en effet des déterminants du verbe, car il y a autant de déterminations que de questions que nous pouvons poser à propos de l'action :

Un verbe doit être suivi d'autant de noms déterminans, qu'il y a de sortes d'émotions que le verbe excite nécessairement dans l'esprit. *J'ai donné* : quoi? et à qui? (Dumarsais, 1729-1756, p. 460)

En revanche, la catégorie des adjoints est bien distincte des fonctions entrant dans le rapport de détermination. L'adjoint est accessoire et indique des circonstances de l'action :

On peut à la vérité, ajouter d'autres circonstances à l'action, comme le temps, le motif, la manière. Les mots qui marquent ces circonstances ne sont que des adjoints, que les mots précédens n'exigent pas nécessairement. Il faut donc bien distinguer les déterminations nécessaires d'avec celles qui n'influent en rien sur l'essence de la proposition grammaticale, en sorte que, sans ces adjoints on perdrait à la vérité quelques circonstances de sens ; mais la proposition n'en seroit pas moins telle proposition. (Dumarsais, 1729-1756, p. 458-459)

C'est donc l'adjoint qui chez Dumarsais endosse les caractéristiques définitoires essentielles du modificatif, l'expression d'une modification ou circonstance facultative, et le caractère adverbial¹⁹.

iii) Enfin, le modèle de Buffier est repris par Dangeau en 1754. Dans ses *Essais de grammaire*, l'Académicien décompose à son tour la proposition en trois parties : le sujet (exprimé par le nom) et l'attribut (comprenant le verbe et ce qui le suit) en sont les deux parties essentielles, auxquelles s'ajoutent des «idées accessoires», parmi lesquelles il distingue les idées accessoires *déterminatives*, et les idées accessoires *circonstanciell*-les dites aussi *modificatifs* :

A ces deux mots, savoir le nom et le verbe, qui sont absolument nécessaires pour former une proposition, nous en ajoutons plusieurs autres dans nos discours, pour joindre de nouvelles idées à celles que nous donnent le nom et le verbe; et ces nouvelles idées qu'on peut nommer idées accessoires, sont les unes des idées déterminatives, d'autres des idées qui marquent les circonstances. (Dangeau, 1754, «Des modificatifs», p. 113-114)

Les idées accessoires *déterminatives* correspondent aux structures :

- N - de - N

- N - proposition incidente

comme dans : *Le* (idée déterminative) *cheval* (sujet) *de Philippe* (idée déterminative) *est beau* (attribut).

¹⁹ On lit en effet que « (...) l'adverbe ajoute quelque circonstance de temps, de lieu, ou de manière (...)» (Dumarsais, 1729-1756, p. 459).

Alors que les idées accessoires *circonstanciell*es ou les *modificatifs* expriment une circonstance du verbe, marquée par un adverbe ou une préposition :

Jacques (sujet) *chante* (attribut) *bien* (modificatif)

Charlotte (sujet) *chante* (attribut) *avec grâce* (modificatif).

Cependant, les deux types sont décrits dans le même chapitre sous l'en-tête «Des modificatifs» (Dangeau, 1754, p. 113) et il semble bien que le terme de «modificatif» conserve son acception générique pour désigner tout type d'ajout (avec ou sans restriction) :

Ces idées accessoires sont exprimées par des mots, dont les uns sont ou des noms ou des verbes, les autres ne sont ni noms ni verbes ; quelques gens les nomment modificatifs, d'autres leur peuvent donner d'autres noms. (Dangeau, 1754, «Des modificatifs», p. 114)

En résumé, l'invention et l'évolution du modificatif montrent à quel point le contenu conceptuel servant à définir le constituant supplémentaire de la proposition, est instable. Mais globalement, il s'élabore autour de deux noyaux conceptuels :

- l'opposition entre addition essentielle et addition facultative
- la définition de l'adverbe.

D'un côté, l'opposition entre addition déterminative et explicative du nom soutient l'opposition entre addition essentielle ou facultative du verbe, de l'autre la définition de l'adverbe entretient l'indétermination des opérations entre modification et détermination. La sélection du terme de *complément*, désignation formelle, non logique, règlera en partie le problème de l'instabilité conceptuelle. C'est Beauzée qui confère au terme son sens linguistique en le substituant au *régime* dans *l'Encyclopédie* (Chevalier, 1968 ; Auroux, 1979). Il lui consacre ensuite une véritable définition dans *l'Encyclopédie Méthodique* (1782-1786) et dans sa *Grammaire Générale* (1767).

Mais ce terme de «complément» ne fait pas d'emblée l'unanimité. Condillac par exemple, qui conteste plusieurs des positions adoptées par Beauzée²⁰, ne reprend pas le terme et lui préfère celui de *modificatif*.

2. LE REINVESTISSEMENT DU «MODIFICATIF» DANS LA VERSION CONDILLACIENNE DE LA GRAMMAIRE GÉNÉRALE.

La *Grammaire* de Condillac (1775) apporte des transformations remarquables sur deux points. Condillac transforme la notion de détermination en la nommant *modification* et en l'étendant aux adjectifs et aux déterminants du nom (Auroux, 1982, p. 192-198), et il fabrique parmi les

²⁰ Cf. sa théorie du temps (Fournier, 1994).

«accessoires» du verbe, qui désignent chez lui tous les compléments, une fonction particulière, celle des «idées surajoutées» (Dominicy, 1982, p. 331).

Sur le plan terminologique, Condillac ne parle plus de détermination mais de modification, et la notion s'applique à toute dépendance syntaxique²¹. Par ailleurs, il simplifie la notion et la réoriente.

En effet, selon lui, toutes les idées accessoires ajoutées au nom ou au verbe sont des modificatifs :

(...) nous dirons que tout substantif exprime une idée principale, par rapport aux adjectifs qui le modifient, et que les adjectifs n'expriment jamais que des idées accessoires. (Condillac, 1775, p. 109-110)

Les adjectifs aussi bien que les déterminants (au sens moderne) participent à la modification du nom et Condillac les considère, après Dumasais et Beauzée, comme deux types d'adjectifs (Auroux, 1993, et 1982). Il distingue en effet, d'un côté, les adjectifs qui *déterminent* le nom, «soit parce qu'il(s) le (font) prendre dans toute son étendue, soit parce qu'il(s) concour(en)t à le restreindre» (Condillac, 1775, p. 219), de l'autre, ceux qui *développent* (les adjectifs au sens moderne) :

Les accessoires ne sont donc en général que de deux espèces et tous les adjectifs peuvent se renfermer dans deux classes : les adjectifs qui déterminent, les adjectifs qui développent. (Condillac, 1775, p. 110)²²

Ainsi, dans *votre illustre frère*, l'adjectif *illustre* modifie le nom frère «en faisant exister la qualité dans le sujet» (*op. cit.*, p. 110), tandis que l'adjectif *votre* le détermine «en faisant exister le sujet dans une certaine classe» (*ibidem*).

On voit donc s'opérer un glissement déterminant du sens du modificatif vers la désignation d'une catégorie de mots, délaissant le plan des fonctions, comme l'a bien noté Auroux, qui remarque que chez l'auteur du *Cours d'instruction pour le Prince de Parme* «La complémentation est abordée sur des bases catégorielles, ce qui explique sans doute l'effacement de l'opposition identité/détermination» (Auroux, 1982, p. 195).

Le rattachement de la classe adjectif à la notion de modification, a donc deux conséquences au sein du réseau métalinguistique :

- la spécialisation du modificatif vers la désignation de l'adjectif, et par extension, de l'adjectif ou bien du participe, en fonction attribut

²¹ Ainsi la subordination participe aussi à la modification : «le propre des mots subordonnés est de modifier les autres, soit en les déterminant, soit en les expliquant» (Condillac, 1775, tome 2, *Art d'écrire et de raisonner*, p. 13).

²² Condillac ajoute : «Leur usage est précisément le même que celui des propositions incidentes. C'est pourquoi *votre illustre frère* est la même chose que *votre frère est illustre*, ou que *l'illustre frère qui est le vôtre*» (Condillac, 1775, p. 111). On peut donc situer l'origine de cette désignation dans la distinction de la LAP entre proposition incidente déterminative et explicative.

• la nécessité de renommer la classe des adverbes au moyen de créations terminologiques.

Dans le même temps, Condillac reprend la structure propositionnelle tripartite sujet-est-attribut, dans laquelle s'insèrent toutefois des «accessoires» :

Une proposition se compose suivant qu'on ajoute des accessoires au sujet au verbe ou à l'attribut. (Condillac, 1775, p. 297)

Ces accessoires sont décrits sous l'étiquette de «modifications» du nom, de l'attribut, du verbe, etc. dans le second tome (*Art d'écrire et de raisonner*, «Des propositions composées par différentes modifications», p. 31). Nous indiquons dans ce qui suit, à partir de l'analyse des exemples proposés par Condillac, quelles sont les structures syntaxiques effectivement décrites.

- les **modifications du nom**

Elles correspondent aux structures suivantes :

Nom – adjectif

Nom — préposition — nom

Nom – proposition

Un nom qui est le sujet d'une proposition est donc un substantif seul ou un substantif auquel on ajoute des accessoires et ces accessoires sont exprimés ou par des adjectifs ou par les propositions incidentes ou par un substantif précédé d'une préposition. Voilà toutes les manières d'exprimer les modifications du sujet d'une proposition. (Condillac, 1775, *Art d'écrire et de raisonner*, p. 31)

- les **modifications de l'attribut**

Les modifications de l'attribut désignent en fait les expansions de l'adjectif dans les structures comme : verbe être + adjectif + (adverbe / préposition-GN).

- Les **modifications du verbe**

Elles correspondent aux modifications du verbe *être*, c'est-à-dire aux circonstances de temps et de lieu²³.

- les **modifications de l'objet, du terme ou du motif**

Les propositions subordonnées, ainsi que l'infinitif, peuvent jouer le rôle de modifications de l'objet. Lorsqu'il s'agit d'un nom, on est ramené au premier cas.

²³ En effet pour Condillac «Parmi ces accessoires, les uns appartiennent proprement au verbe être, telles sont les circonstances de temps et de lieu : les autres appartiennent plus particulièrement aux verbes adjectifs (...)» (Condillac, 1775, *Grammaire*, p. 125).

Les descriptions des différentes modifications par Condillac dans ce chapitre correspondent en fait à l'analyse de diverses structures de complémentation, classées selon le type de mot complété.

Quant aux accessoires du verbe, ils correspondent chez Condillac à des constituants dans la structure quadripartite (sujet – verbe - attribut et accessoires) de la proposition. L'*accessoire* n'est donc pas accessoire ; les *accessoires* du verbe désignent en fait ici tous les compléments du verbe :

Les accessoires dont un verbe peut être susceptible sont l'objet, le terme, les circonstances de temps, celles de lieu, d'action, une action que suppose celle que le verbe exprime, le moyen ou la manière, la cause, la fin ou le motif. (Condillac, 1775, p. 125)

Néanmoins, il distingue entre :

- les accessoires du verbe qui sont nécessaires : objet et terme
- les accessoires qui ne sont pas nécessaires : circonstances, fin, moyen.

Pour désigner ces derniers, il introduit un nouveau terme, les «idées sur-ajoutées» :

(...) j'appelle nécessaires toutes les idées sans lesquelles le sens ne sauroit être terminé ; et j'appelle sur-ajoutées les circonstances, le moyen, la fin, le motif, toutes les idées en un mot, qu'on ajoute à un sens déjà fini. (Condillac, 1775, *Art d'écrire et de raisonner*, p. 23)

Elles sont caractérisées par différents traits :

- elles sont suppressibles, la proposition peut «subsister sans», car ce sont des idées «qui ne sont pas absolument nécessaires au fond de la pensée et qui ne servent qu'à la développer» (*op. cit.*, p. 26).

- leur nombre n'est pas déterminé par le sens du verbe (elles ne répondent pas à une question posée au verbe), mais il est limité par le sens global de la phrase, celle-ci ne devant pas être surchargée, et par le respect du principe de «liaison des idées» : «la règle est qu'on peut faire entrer dans une phrase autant d'idées surajoutées qu'on veut lorsqu'elles ont toutes le même rapport avec le verbe mais si elles ont des rapports différents, on n'en peut faire entrer qu'une lorsqu'on n'en met point au commencement, et on peut en faire entrer deux lorsqu'on en met une au commencement et une à la fin». (*op. cit.*, p. 26).

- elles sont mobiles : «le sens étant fini indépendamment des idées sur-ajoutées, le verbe ne leur marque point de place : il n'est pas plus lié aux unes qu'aux autres et elles peuvent commencer ou terminer la phrase (...) par le moyen de ces transpositions, on peut faire entrer dans la même phrase, un rapport de plus» (*op. cit.*, p. 25).

Du point de vue de l'élaboration du métalangage, la création de Condillac marque une étape, car l'expression *idées sur-ajoutées* va perdurer et fournir le modèle à d'autres formations lexicales, impliquant le préfixe «SUR-» combiné à la terminologie du modificatif de Buffier. On ren-

contre ainsi dans la période suivante des terminologies hétéroclites associant *régime*, et/ou *complément*, *modificatif*, aux *accessoires*.

C'est le cas typiquement chez Loneux, en 1799, dans sa *Grammaire Générale*, qui mentionne les idées sur-ajoutées en citant Condillac :

<Une> phrase forme un sens fini, au moyen de ces quatre parties, que d'après Condillac nous appellerons nécessaires et d'après le même nous appellerons sur-ajoutées toutes les idées accessoires que l'on peut ajouter soit comme circonstance soit comme fin comme moyen etc à ces quatre parties nécessaires et essentielles <mais> (...) il faut placer chacune des ses parties sur-ajoutées le plus près possible de celle des parties nécessaires de la phrase à laquelle elles se rapportent. (Loneux, 1799, p. 253-254)

Mais le même affirme que l'adverbe a pour rôle de *modifier*, et il emploie le terme de *modificatif* pour désigner l'adverbe ou la préposition suivie de son complément en ce sens (Loneux, 1799, p. 193-194). Tandis qu'il reprend également la terminologie du *régime* pour décrire les relations autour du verbe :

Une proposition peut être composée d'un sujet, d'un verbe et de ses deux régimes, savoir l'immédiat et le médiat. (Loneux, 1799, p. 53)

Chez d'autres, la tentative d'articuler la notion de modification aux différentes catégories grammaticales aboutit à la création de nouveaux termes. C'est notamment le cas chez Sicard et Boinvilliers que nous examinons rapidement.

i) Sicard reproduit la terminologie de Condillac des idées *nécessaires* vs *sur-ajoutées*²⁴, et il renomme lui aussi la classe des adverbes. Dans un exemple comme *j'envoie un livre à votre ami*, aux idées nécessaires marquées par les deux compléments *un livre* et *à votre ami* qui «terminent le sens», s'ajoutent «trois autres rapports : rapport de fin ou motif, rapport de moyen, rapport de circonstance» (Sicard, 1806, *Abrégé*, p. 28), l'analyse de l'exemple étant *j'envoie un livre à votre ami - pour lui faire plaisir* (fin) - *par une occasion* (moyen) - *dans sa nouveauté* (circonstance). Ces rapports constituent des «idées accessoires» :

Les trois rapports qu'on appelle idées accessoires, sur-ajoutées parce qu'on les ajoute à un sens déjà fini, terminent mal la phrase, vu qu'ils sont trop séparés du verbe auquel ils se rapportent et que d'ailleurs ils ne sont point liés entre eux. On voit donc que la multitude des rapports n'est un défaut que parce qu'elle altère la liaison des idées et que cette altération commence lorsqu'aux idées né-

²⁴ Par ailleurs, il utilise le terme de *complément* (*op. cit.*, chapitre «Des compléments de la proposition», p. 41).

cessaires on ajoute deux ou plusieurs idées accessoires. (Sicard, 1806, *Abrégé*, p. 28-29)²⁵

Comme Condillac encore, il distingue bien les *modificatifs* de la classe des articles ou *mots déterminatifs* (p. 128), qui sont considérés comme des *satellites* du nom avec les adjectifs et pronoms :

(Nous y voyons que) le nom s'empare de tout, que tout le reste est de son domaine. L'adjectif le modifie, l'article le circonscrit et le détermine, le pronom en rappelle la signification. (Sicard, 1808, p. 196)

En revanche, il appelle l'adverbe *sur-attribut* («De l'adverbe ou sur-attribut», p. 253)²⁶ car son rôle est de «modifier un attribut» (*op. cit.*, p. 478), en reprenant le préfixe *sur* déjà employé par Condillac.²⁷ Nous allons voir que ce modèle de création terminologique va rencontrer un certain succès.

ii) Cette position est prolongée par Boinvilliers dans sa *Grammaire raisonnée* (1803) qui reprend également le terme de *sur-attribut* pour définir l'adverbe comme ce qui modifie le verbe ou l'adjectif :

Mot invariable, qui attache à un attribut une idée secondaire. Si l'attribut exprime une qualité, le surattribut marque le degré d'extension sous lequel on la considère. Si l'attribut exprime une action, le surattribut en énonce la manière ou une circonstance. (Boinvilliers, 1803, p. 84)

Il le distingue du déterminatif qui, lui, correspond à la préposition :

J'appelle déterminatif le mot qu'on nomme préposition parce qu'il détermine le rapport, qui existe entre deux termes, dont l'un est l'antécédent et l'autre le conséquent. Cet antécédent est modifié, restreint, déterminé par le rapport général annoncé d'une manière vague par le déterminatif et fixé d'une manière précise par le conséquent, qui ne peut se séparer du déterminatif dont il est le complément. (Boinvilliers, 1803, p. 92)

Autrement dit, au cours de la période que nous venons d'examiner, le modificatif se spécialise pour la désignation de l'adjectif au sein de la structure propositionnelle attributive, si bien que les grammairiens ont dû inventer un nom de fonction supplémentaire marqué par le préfixe *sur* qui

²⁵ Sicard cite ici Condillac sans le nommer : «La multitude des rapports n'est donc un défaut, que parce qu'elle altère la liaison des idées et cette altération commence lorsqu'à l'objet et au terme on ajoute deux rapports» (Condillac, 1775, *Art d'écrire et de raisonner*, p. 25).

²⁶ On trouve aussi «adverbe modificatif» ou «modificatif» p. 76-78.

²⁷ Sicard déclare s'inspirer de Domergue (1798) qui aurait selon lui le premier (Sicard, p. 483), proposé le terme de *surattributif* pour désigner l'adverbe comme étant un modificatif de l'attribut. Lauwers & Swiggers déclarent que Silvestre de Sacy emploie le terme de « sur-attribut », dans la seconde édition de ses *Principes de grammaire générale* datant de 1803, en s'inspirant de celui « forgé par Domergue » (Lauwers & Swiggers, 2005, p. 70).

souligne le double rapport de modification : de l'adjectif (modificatif) par l'adverbe sur-attribut.

Les années 1815 à 1850 marquent un tournant significatif dans le traitement de la proposition. La décomposition du verbe est remise en question ainsi que les constituants du modèle propositionnel logique. Il en résulte un durcissement de la tendance aux créations terminologiques et, pour le problème qui nous occupe, la dilution du modificatif dans le débat sur les classes de mots.

3. « MODIFICATIF » ET PARTIES DU DISCOURS DANS LES ANNEES 1815 A 1850

Au cours de cette période, les grammairiens de la Société Grammaticale de Paris tels que Lemare, Boniface ou Vanier, ce dernier se réclamant explicitement de la «nouvelle école»²⁸, se livrent à des débats animés autour de quelques questions typiques²⁹. Les discussions portent notamment sur la définition de la proposition, entendue non plus comme jugement mais comme pensée³⁰, sur la définition du verbe, ce qui entraîne une remise en question du verbe substantif³¹, ainsi que sur la justification d'un système binaire ou trinaire des parties du discours. Cette volonté de réforme est néanmoins généralement associée à la conservation de la décomposition du verbe en *est* suivi du participe ou de l'adjectif.

Mais cette position de détachement vis-à-vis du cadre syntaxique de la grammaire générale oblige les grammairiens à repenser la délimitation des catégories de mots, des catégories de fonction, et à proposer un nouveau métalangage.

C'est ce que nous allons examiner à partir des textes exemplaires de trois grammairiens : Vanier, Lemare et Boniface.

i) Vanier (1836) décompose la proposition en :
sujet + déterminatif ou *modatif* + verbe actif + objet + circonstanciers (article «Construction», *Dictionnaire grammatical*, p. 175).

Il substitue le verbe actif au verbe substantif, et insère différents constituants dans le schéma propositionnel, dont le *déterminatif* ou *modatif*, qui apparaît comme une variante du *modificatif*. De façon générale, on observe la prolifération et l'accumulation des termes. Ainsi, dans le *Traité d'analyse logique et grammaticale* (1827), le déterminatif correspond au complément prépositionnel du nom comme dans *j'aurai été surprise de*

²⁸ Dès l'*Avis* du *Dictionnaire*, Vanier annonce l'importance de la «nouvelle école» pour la grammaire et l'enseignement (1836, p. 8, p. 34).

²⁹ Nous laissons de côté les questions touchant à l'enseignement ou l'orthographe.

³⁰ Ceci est notamment visible dans le *Traité* (1827, p. 6), ou le *Dictionnaire* (1836, p. 228).

³¹ On peut se reporter à l'article «Copule» du *Dictionnaire grammatical* de Vanier (1836, p. 196) qui résume la position de la «nouvelle école» consistant à rejeter l'idée du verbe copule, ainsi qu'à la discussion menée par Boniface au sujet de la décomposition du verbe dans sa *Grammaire* (1843, p. 3).

*l'arrivée de mon frère*³² (p. 41), alors que dans le *Dictionnaire Vanier* refuse l'appellation de *déterminatif* pour les compléments et réserve le terme aux adjectifs et articles (1836, article «Déterminatif», p. 217). Par ailleurs, on trouve aussi la création du terme *modatif*, dans le même ouvrage, mais comme synonyme de *modificatif* (Vanier, 1836, p. 422) :

Tout mot signe de mode ou de modification est modatif ou modificatif, ce qui n'est au fond qu'une seule et même chose». (*Dictionnaire grammatical* article «modificatif», p. 424)

C'est ce que Vanier écrivait déjà en 1818 dans les *Annales de grammaire de la société grammaticale de Paris*, où il invite à appeler l'adjectif *modificatif* (p. 131). A ce moment, au sein de la *Société Grammaticale de Paris*, les discussions tournent en effet autour de la justification d'un système binaire des parties du discours :

Toutes les langues n'ont rigoureusement parlant que deux natures distinctes de mots, des substantifs et des modificatifs. (Vanier, 1818, p. 247)

La première classe comprend les substantifs et les pronoms, ces mots exprimant «des idées de substances» (*op. cit.*, p. 248) alors que la deuxième classe regroupe les articles, les adjectifs, le verbe, et le participe, qui sont autant de modificatifs³³. Les *modificatifs d'état* désignent ainsi les adjectifs et les *modificatifs d'action* les participes (1818, p. 570, et 1827, p. 11, p. 129, et 1836, p. 14). La division des parties du discours en deux classes apparaît également, mais sous les termes de *substantifs* et *déterminatifs* (1836, p. 360-387).

Ainsi, la tendance, depuis Condillac, à la spécialisation du *modificatif* pour désigner l'adjectif ou le participe, est confirmée. Mais la modification reste tout de même attachée à l'adverbe défini comme modificatif de l'attribut³⁴ :

Dans la nouvelle école on l'appelle admodatif, surmodatif, ou surattribut, ou encore surmodificatif ; mais cela revient au même, car on a voulu désigner par là que l'adverbe modifie l'attribut et non pas le verbe, ce qui est de toute exactitude. (1836, p. 21)

comme dans *le cheval est très beau*, où *très* modifie l'attribut *beau*, et *ils chanteront très bien* (*ibid.*) analysé en : *ils seront chantant très bien*, où *très bien* modifie l'attribut *chantant*.

Un nouveau terme apparaît alors pour désigner l'adverbe : le *sur-modificatif*, dans lequel on reconnaît le patron terminologique que nous

³² C'est nous qui soulignons.

³³ Le système binaire est également défendu dans le *Traité* (1827, p. 201-202) qui sépare les mots qui expriment la substance et les mots qui en expriment les modifications.

³⁴ «l'adverbe est un mot qui modifie l'attribut du sujet» (*Dictionnaire grammatical*, 1836, article «adverbe», p. 22).

avons déjà décrit plus haut : préfixe *sur-* (stabilisé chez les successeurs de Condillac), accolé ici au terme initialement introduit par Buffier :

(...) il me paraît évident que l'adverbe joue le rôle de surmodificatif, puisqu'il ne se rapporte pas directement au sujet mais à la modification du sujet, à laquelle il ajoute une idée de détermination. Par exemple, *il court* peint uniquement l'idée d'action attribuée au sujet, mais si j'ajoute *bien ou mal*, certes je modifie d'une bonne ou d'une mauvaise manière, non pas le sujet, mais la course exercée, par lui, autrement son action. (Vanier, 1836, p. 249)

comme dans Néron était *ironiquement* cruel (*ibid.*)³⁵

ii) Lemare met en œuvre une autre division des classes de mots que celle prônée par la *Société Grammaticale*³⁶. Dans la première édition de son *Cours* datant de 1807, il expose un système quaternaire de répartition des parties du discours entre substantif, adjectif, conjonctif, et sur-adjectif (Reuillon-Blanquet, 2005, p. 154-158). Mais dans l'édition de 1835, il reprend le système binaire prôné par la Société tout en proposant une nouvelle nomenclature (p. 195-198) répartissant les mots entre substantifs et adjectifs :

Les mots, quels qu'ils soient, variables ou invariables, expriment avant tout une idée fondamentale, c'est sous cette considération qu'ils ont été examinés dans la 1^{ère} section et tous ont été distribués dans deux grandes classes : substantifs et adjectifs. On a vu dans la seconde section que presque toujours à cette idée fondamentale s'ajoutent des idées accessoires et quelles sont ces idées (...) la troisième section a traité des mots dépouillés d'idées accessoires vulgairement appelés prépositions, adverbes, conjonctions. (...) en dernière analyse il n'y a dans le discours que des substantifs et des adjectifs revêtus ou dépouillés d'idées accessoires. (Lemare, *Cours de langue française* 1835, p. 194)

La classe des adjectifs regroupe ainsi les adjectifs qualificatifs, les déterminatifs, les adjectifs passifs (participe passé), les adjectifs actifs énonciatifs (participe présent) et les adjectifs actifs affirmatifs (les verbes) (Lemare, 1835, p. 63). De son côté, le modificatif ne désigne plus l'adjectif mais le participe.³⁷ Le modificatif apparaît aussi ponctuellement lié au verbe,³⁸ mais il n'est plus en relation avec l'adverbe.

³⁵ Tous les membres ne sont pas d'accord avec l'analyse et l'existence de *surmodificatifs*, les débats sont restitués dans les procès verbaux des séances de la Société Grammaticale de 1817.

³⁶ Il semble que dans la première édition datant de 1807, Lemare propose un système quaternaire de répartition des parties du discours entre *substantif*, *adjectif*, *conjonctif*, et *sur-adjectif* (cf. Reuillon-Blanquet, 2005, p. 154-158).

³⁷ Il distingue d'ailleurs le *modificatif actif*, c'est-à-dire le participe présent, et le *modificatif passif*, c'est-à-dire le participe passé, prolongeant la distinction de Port-Royal entre participes actifs et passifs (*GGR*, chapitre XX, p. 136) présente chez la majorité des successeurs, y compris Buffier.

³⁸ Cf. le titre du chapitre «du modificatif connu sous le nom de verbe» (p. 1236).

iii) Enfin, chez Boniface auteur d'une *Grammaire française méthodique et raisonnée* publiée en 1843³⁹, cette tendance à faire du modificatif une simple classe de mot est particulièrement sensible. Il présente en effet la modification comme une opération générique liée au substantif, englobant détermination et qualification, et il reprend le terme de *sur-modificatif* pour désigner conjointement l'adverbe et la préposition.

On retrouve chez lui, en effet, la distinction que proposait Condillac entre une modification déterminative assurée par le déterminant et une modification explicative (qui *développe*, cf. *supra*) assurée par l'adjectif :

Autour de ces substantifs viennent d'abord se grouper d'autres mots qui en expriment des modifications, soit déterminatives, comme dans *cette mère, un fils, sa consolation*, soit qualificatives comme dans *pauvre mère, fils ingrat, douce religion, seule consolation*. Ces mots et leurs analogues qui composent la seconde partie du discours sont généralement appelés adjectifs, parce qu'ils ajoutent au substantif une idée de qualité ou de détermination. (Boniface, 1843, p. 11-12)

Tandis que l'adverbe et la préposition, sous la dénomination de *sur-modificatif* constituent respectivement les cinquième et sixième classes de mots de son système des parties du discours :

(...) de là une cinquième et sixième classe de mots que nous devrions nommer surmodificatifs complets et surmodificatifs incomplets, mais que, pour nous conformer à l'usage nous appellerons adverbess et prépositions. (*op. cit.*, p. 11-12)

Ainsi, l'adverbe est vu comme un sur-modificatif complet, dans des énoncés comme *il parle sagement, il est bien malade, car*

les mots *sagement* et *bien* modifient d'une manière complète, le premier le verbe *parle*, le second l'adjectif *malade*, ces mots et les autres modificatifs complets de verbes et d'adjectifs sont des adverbess, ainsi nommés parce qu'ils sont généralement joints aux verbes pour les modifier. L'adverbe ajoute quelquefois à la signification d'un autre adverbe comme dans *il est assez bien fait*. L'adverbe est donc un mot qui modifie d'une manière complète le verbe, l'adjectif et même un autre adverbe. (*op. cit.*, p. 42)

tandis que la préposition correspond à un sur-modificatif incomplet⁴⁰ dans *il parle avec facilité, il est affable envers tout le monde car*

³⁹ Il s'agit de la 9^{ème} édition de la *Grammaire* de Boniface, la première datant de 1829, mais on ne note pas de transformations.

⁴⁰ La définition de l'adverbe comme partie du discours complète, opposé à la préposition vue comme partie du discours incomplète n'est pas nouvelle, on la trouve notamment chez Buffier, l'adverbe est une «expression qui a d'elle même un sens complet et sans aucun régime» alors que la préposition est «une expression qui n'a un sens complet qu'avec le secours d'un autre mot qui en est le régime» (Buffier, 1709, p. 49). C'est d'ailleurs cette caractéristique

les mots *avec* et *envers* modifient l'un le verbe *parle*, et l'autre l'adjectif *affable* : *il parle avec*, *il est affable envers*, mais comme pour l'expression totale de la pensée, ces mots ont besoin d'un complément, on peut dire qu'ils modifient d'une manière incomplète, *avec*, *envers*, et tous les autres modificatifs incomplets de verbes et d'adjectifs, sont appelés prépositions. La préposition est donc un mot qui modifie le verbe et l'adjectif d'une manière incomplète. Elle est ainsi nommée parce qu'elle est toujours du moins en français préposée au mot qui lui sert de complément. (*op. cit.*, p. 45-46)

Il semble bien que la signification fonctionnelle du modificatif, présente dans la définition originelle de Buffier, se soit perdue depuis Condillac, au profit d'une évolution vers la caractérisation et classification des parties du discours.

CONCLUSION

Globalement, ce que l'on observe c'est que le «modificatif» se transmet et évolue autour de plusieurs noyaux de stabilité présents dans la définition originelle de Buffier :

- le rattachement à l'opération générique de la *modification*
- l'identification à toute addition faite au nom ou au verbe
- l'attribution de la propriété de suppressibilité et donc de la caractéristique d'inessentialité
- la spécialisation à certaines classes de mots : l'adverbe, la préposition, la conjonction, puis l'adjectif et certaines propositions.

i) Du point de vue sémantique, la *modification* interfère, du moins à son origine, avec la *détermination* entendue comme restriction de l'extension dans la *GGR* et la *LAP* de Port-Royal, mais aussi plus globalement avec la *qualification* apportée par l'adjectif. Les variations auxquelles est soumis le contenu conceptuel témoignent de l'absence d'autres notions grammaticales disponibles pour penser la dépendance syntaxique.

ii) Du point de vue de la délimitation fonctionnelle, l'idée d'une addition exprimant une circonstance facultative, attachée initialement au modificatif, se perd. Au départ, le modificatif apparaît bien comme un enrichissement de la structure prédicative, un constituant supplémentaire, ajouté aux deux parties essentielles. Mais à partir de la définition du *complément* comme ajout, introduite par Beauzée, et des transformations faites par Condillac, on peut dire que le *modificatif* se transforme progressivement en un type de mot et se spécialise, avec de nombreuses variantes, pour la désignation de l'adjectif et du participe, entraînant ainsi diverses créations terminologiques pour désigner l'adverbe, conçu dès lors comme un modificatif de modificatif. Cette orientation est due à la conservation, relative, de

qui explique les premières occurrences du terme de complément en relation avec la préposition.

la décomposition du verbe en *être* suivi d'un adjectif ou participe dans la représentation de la structure propositionnelle.

iii) Par ailleurs, du point de vue terminologique, les créations prolifèrent. Ce foisonnement terminologique témoigne de l'abandon progressif du cadre d'analyse syntaxique issu de Port-Royal et des tâtonnements pour lui trouver un substitut, dans les grammaires de la première moitié du 19^{ème} siècle.

© Bérengère Bouard

BIBLIOGRAPHIE PRIMAIRE⁴¹

- ARNAULD & LANCELOT, 1660 : *Grammaire générale et raisonnée*, Genève : Slatkine Reprints, 1993.
- BEAUZEE, Nicolas, 1767, *Grammaire Générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris : J. Barbou, 2 volumes.
- BOINVILLIERS, alias FORESTIER, Jean-Etienne-Judith, 1803 : *Grammaire raisonnée, ou Cours théorique et pratique de la langue française*, Paris : Barbou.
- BONIFACE, Alexandre, 1843 (1829) : *Grammaire Française Méthodique et Raisonnée*, Paris, Delalain, Levrault.
- BUFFIER, le Père Claude, 1709 : *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris : N. le Clerc.
- CONDILLAC, Etienne Bonnot, Abbé de, 1775 : *Grammaire* (tome 1 du *Cours d'Etudes pour l'instruction du prince de Parme*), *Art de raisonner* (tome 2), Parme : Imprimerie royale.
- Abbé DE DANGEAU, 1754 (1694) : *Essais de grammaire*, dans *Opuscules sur la langue française par divers académiciens* édit. scientifique abbé D'Olivet, Paris : B. Brunet.
- DOMERGUE, François Urbain, 1778, *Grammaire française simplifiée*, Paris-Lyon : l'Auteur.
- 1798, *Grammaire générale analytique*, Paris : Ch. Houel.
- DUMARSAIS, César Chesneau, 1729-1756 : *Les véritables principes de la grammaire et autres textes*, édité par Françoise Douay-Soublin, 1987, Paris : Fayard.
- GIRARD, Abbé Gabriel, 1747 : *Les vrais principes de la langue française ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage*, Paris : Le Breton, 2 volumes.

⁴¹ Nous mentionnons la date de l'ouvrage étudié, la première édition étant mentionnée entre parenthèses.

- LEMARE, Pierre-Alexandre, 1835 (1807) : *Cours de langue française*, Paris : L'Auteur.
- LONEUX, Eugène, 1799 : *Grammaire Générale appliquée à la langue française*, Liège : L. Bassenge.
- SICARD, pseudonyme DRACIS, Roch-Ambroise-Cucurron, Abbé, 1806 : *Abrégé de la Grammaire Générale de Mr Sicard ou Leçons élémentaires de Langue Française et de Grammaire Générale* par Charles Ragneau, Tours : Letourmy.
- 1808 (1798) : *Elemens de Grammaire Générale, Appliqués à la langue française*, Paris : Deterville, 2 volumes.
- SILVESTRE DE SACY, Antoine-Isaac, 1799 : *Principes de Grammaire Générale mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*, Paris : Fuchs.
- VANIER, Victor-Augustin, 1827 : *Traité d'analyse logique et grammaticale*, Paris : Garnier.
- 1836, *Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française*, Paris : L'Auteur.
- & LEMARE, BUTET, PERRIER, SCOTT DE MARTINVILLE, etc, 1818-1820 : *Annales de grammaire par la Société Grammaticale de Paris*, tome 1er, Paris : Béchét.

BIBLIOGRAPHIE SECONDAIRE

- AUROUX, Sylvain, 1979 : *La sémiotique des Encyclopédistes*, Paris : Payot.
- 1982 : «Empirisme et théorie linguistique chez Condillac», dans *Condillac et les problèmes du langage* (Actes du colloque Condillac, Grenoble, 9-11 octobre 1980), Paris-Genève : Slatkine, p. 177-219.
- 1993 : *La logique des idées*, Paris : Bellarmin Vrin.
- & DOUGNAC F., HORDE T., 1982 : «Les premiers périodiques linguistiques français (1784-1840)», *Histoire Epistémologie Langage* IV-1, p. 117-132.
- BACHELARD, Gaston, 1938 : *La formation de l'esprit scientifique*, Paris : Vrin, réédition 2000.
- CHEVALIER, Jean-Claude, 1968 : *Histoire de la syntaxe, naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Genève, Droz, réédition en 2006.
- DOMINICY, Marc, 1982 : «Condillac et les grammaires de dépendance», dans *Condillac et les problèmes du langage* (Actes du colloque Condillac, Grenoble, 1980), Paris-Genève : Slatkine, p. 311-343.

-
- FOURNIER, Jean-Marie, 1998 : «A propos des grammaires françaises des XVII et XVIIIèmes siècles : le traitement des exemples et des parties du discours», *Histoire Epistémologie Langage* XX/2, p. 127-142.
 - 1994 : *Histoire de la théorie des temps dans la grammaire générale (1660-1811)*, thèse de doctorat, Université Paris7-Denis Diderot, Lille : ARDT.
 - LAUWERS Peter & SWIGGERS Pierre, 2005 : «Silvestre de Sacy et la structure de la proposition», dans *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones, au 19ème siècle (1802-1870)*, coord. J. Bourquin, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, p. 61-77.
 - RABY, Valérie, 2000 : *La proposition dans la Grammaire Générale française (1666-1803)*, thèse de doctorat, Université Paris7-Denis Diderot, Lille : ARDT.
 - 2005 : «Proposition et jugement dans les annales de grammaire : le débat entre Michel de Neuville et Scott de Martinville», dans *Les prolongements de la Grammaire Générale en France au XIXème siècle*, colloque de Besançon 19-21 septembre 2002, presses universitaires de Franche-Comté, p. 135-150.
 - REUILLON-BLANQUET, Madeleine, 2005 : «Vive controverse autour du système binaire et du système trinaire Lemare, Destutt de Tracy, Vanier, Michel, Lemeneur-Doray», dans *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones, au 19eme siècle (1802-1870)*, coord. J. Bourquin, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, p. 151-165.
 - ROELANDT, J. et SWIGGERS, Pierre, 1990 : «La modification comme relation sémantico-syntaxique chez Claude Buffier», *Travaux de linguistique et de philologie*, n° 28, p. 64-70.



Étienne Bonnot de Condillac (1715-1780)